

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté.

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 2, pages 309 à 369

Auteur : Albert Legault

Titre : Réflexions sur la politique de défense du Canada et sur celle d'un éventuel Québec indépendant

MISE À JOUR

Auteur : Albert Legault

Titre : Réflexions sur la politique de défense du Canada et sur celle d'un éventuel Québec indépendant

Commentaires : Le texte de la mise à jour de cette étude intègre le texte de la mise à jour d'une étude réalisée par le même auteur pour cette Commission et intitulée *Dans l'hypothèse où le Québec deviendrait un État souverain* (Vol. 2, p. 371 à 393).

2001-12-19

Réflexions sur la politique de défense du Canada et sur celle d'un éventuel Québec indépendant

Étude du professeur LEGAULT

Sommaire exécutif

S'il est vrai que beaucoup de choses ont changé dans l'environnement extérieur depuis 1991, il est aussi raisonnable d'affirmer que les problèmes ont désormais atteint un degré de complexification sans précédent, peu importe qu'il s'agisse du phénomène de la mondialisation ou de l'apparition d'un hyperterrorisme destructeur. Dans l'ensemble, toutefois, les mécanismes de sécurité n'ont pas été modifiés de fond en comble, l'OTAN et l'ONU restent des institutions importantes, les États-Unis, hormis l'hyperterrorisme, ne sont pas directement menacés, et le Canada continue de bénéficier du parapluie de protection américain, tout comme un Québec éventuellement indépendant, continuerait sans doute de bénéficier des avantages de sécurité existant entre le Canada et les États-Unis. La plupart des conclusions de notre étude de 1991 restent donc inchangées.

D'autres événements sont venus cependant bousculer le paysage politique des questions de sécurité, les plus importants étant ceux du 11 septembre 2001 et le projet d'un bouclier spatial destiné à protéger le territoire américain contre des missiles en provenance d'États «voyous».

Dans le premier cas, les problèmes particuliers qui se poseront pour le Québec seront de définir les relations de coopération entre le GRC et les corps spécialisés de la SQ en matière de lutte antiterroriste. En outre, les équipes SWAT (Special Weapons and Tactics) qui relèvent du MDN à Ottawa, comme celles qui existent au Québec, sont sans doute d'une grande efficacité, mais elles sont peu nombreuses. Étant donné l'importance des fonctions qui seront dévolues à ces corps spécialisés dans l'avenir, il est probable que seule une coopération prolongée et permanente entre les deux niveaux de gouvernement permettra d'aller au plus urgent en temps de crise. Le reste est une question de gestion et d'organisation.

En ce qui concerne le bouclier spatial, le Québec pourrait participer aux opérations de post-interception, notamment en ce qui a trait à la récupération des débris qui pourraient retomber sur le territoire québécois.

En dernier lieu, le Québec devra peut-être choisir, pour des raisons budgétaires, entre le maintien de forces professionnelles, bien entraînées et équipées, ce qui l'obligera à suivre les progrès de la technologie, et une force de volontaires à caractère constabulaire, plus proche du concept d'une Gendarmerie nationale, à l'instar de celle qui existe en France.